

No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue à la mairie, le 10 mars 2020 à 19 h, sous la présidence du maire suppléant Richard Leblanc, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Richard Leblanc, maire suppléant agissant comme président de la séance de la Communauté maritime
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

Sont aussi présents :

M. Serge Rochon, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque neuf personnes assistent également à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Richard Leblanc, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

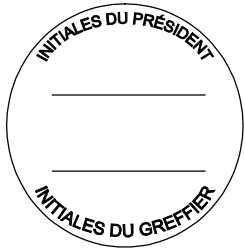
CM2003-0041

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc, appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe, il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration
- 7.2 Finances



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

- 7.2.1 Transport adapté et collectif des Îles – Confirmation d’une participation financière pour l’année 2020 – Augmentation du budget municipal annuel
- 7.2.2 Adhésion au service d'achats regroupés de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu
- 7.5.1 Autorisation de signature – Entente de financement avec le gouvernement du Québec concernant la gestion des matières résiduelles
- 7.6 Sécurité publique
- 7.7 Aménagement du territoire
- 7.8 Développement du milieu et des communications
- 7.8.1 Fonds de développement des territoires – Appel de projets – Politique de soutien aux projets structurants
- 7.8.2 Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants - volet 3 – Défi OSEntreprendre Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2020
- 7.8.3 Affectation des sommes du Fonds de développement des territoires
- 7.8.4 Autorisation de signature – Entente de partenariat avec le MAMH dans le cadre du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » – Fonds régions et ruralité
- 7.8.5 Demande de considération au MAMH des sommes provenant du Fonds régions ruralité aux fins de la participation du milieu
- 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.10.1 Nomination au comité de liaison du projet de parc éolien de la dune du Nord
- 7.10.2 Appel d'offres n° 370 – Devis de performance – Projet de construction d’un centre de services publics – Approbation des critères d’évaluation
- 7.11 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CM2003-0042

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 février 2020.

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents
d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

CM2003-0043

Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 28 janvier au 21 février 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 063 990,89 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire suppléant passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil de la Communauté maritime en ont pris connaissance et la correspondance est déposée aux archives de la municipalité.

SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION

FINANCES

CM2003-0044

Transport adapté et collectif des Îles – Confirmation d'une participation financière pour l'année 2020 – Augmentation du budget municipal annuel

CONSIDÉRANT QUE Transport adapté et collectif des Îles a fait parvenir, en février dernier, une demande de confirmation de la participation financière qui sera accordée par la Communauté maritime pour l'année 2020 en soutien au service de transport assuré par l'organisme;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

CONSIDÉRANT les demandes reçues de résidents du secteur de l'est des Îles visant à améliorer le service de transport adapté en offrant une plage horaire mieux adaptée aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT QU' après analyse, l'organisme Transport adapté et collectif des Îles consent à offrir une bonification de ce service sous réserve d'une participation financière de la Communauté maritime équivalant à 50 % des frais supplémentaires engagés annuellement à cette fin;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime confirme une participation financière de 40 579 \$ à l'organisme Transport adapté et collectif pour l'année 2020;

que le conseil de la Communauté maritime autorise la Direction des finances à verser jusqu'à 50 % du coût supplémentaire engendré pour l'amélioration du service de transport adapté dans le secteur est des Îles, correspondant à 1 500 \$ annuellement. Cette dépense sera assumée par le fonds de fonctionnement de la Communauté maritime.

CM2003-0045

Adhésion au service d'achats regroupés de l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres concernant un achat regroupé comportant des tuyaux d'incendie et des habits de combat pour les pompiers;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) permettant de conclure avec l'UMQ ou la Fédération québécois des municipalités (FQM) des ententes relatives à l'achat de biens meubles;

CONSIDÉRANT QU' il est avantageux pour la Municipalité de participer à ces achats regroupés afin de se procurer les produits nécessaires aux activités du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de l'UMQ doit être renouvelée, à chaque nouvel appel d'offres du regroupement, sur une base volontaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

que le conseil de la Communauté maritime confirme l'adhésion annuelle de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au regroupement de l'UMQ;

qu'il confie à L'UMQ le mandat de préparer, au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achats regroupés de tuyaux incendie et si requis des habits de combats.

La Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ la liste des produits et quantité dont elle aura besoin.

La Municipalité confie à L'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées relativement à l'appel d'offres public n° SI-2020.

Dans le cas où l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

HYGIÈNE DU MILIEU

CM2003-0046

Autorisation de signature – Entente de financement avec le gouvernement du Québec concernant la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT les enjeux liés à la gestion des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine;

CONSIDÉRANT les quantités de résidus actuellement entreposées au Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR);

CONSIDÉRANT les besoins de financement pour faire face à cette problématique;

CONSIDÉRANT les démarches entamées par la Communauté maritime visant à faire reconnaître les particularités de la gestion des matières résiduelles en milieu insulaire;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un comité interministériel œuvrant à la résolution de ces enjeux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise le directeur général, Serge Rochon, à signer, durant l'année 2020, toute entente avec le gouvernement du Québec portant sur le financement de la gestion des matières résiduelles et en particulier en ce qui a trait à la problématique des résidus entreposés au CGMR.



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS

CM2003-0047

Fonds de développement des territoires – Appel de projets – Politique de soutien aux projets structurants

CONSIDÉRANT le dépôt de demandes d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'analyse a procédé à l'étude de ces demandes le 17 février 2020, que parmi ces projets, 7 répondent aux critères de sélection, lesquels projets font l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT la concordance de ces initiatives avec les objectifs du projet de territoire Horizon 2025;

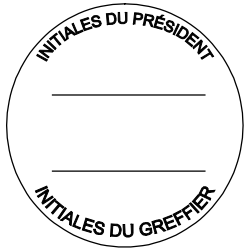
CONSIDÉRANT l'enveloppe allouée à la Politique de soutien aux projets structurants pour l'année en cours;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que des aides financières provenant du Fonds de développement des territoires soient consenties aux projets suivants, et ce, conditionnellement au respect des exigences ci-dessous mentionnées :

Organismes porteurs	Projets	Montant accordé / total projet	Conditions à respecter
Cuisine collective des Îles-de-la-Madeleine	Installation d'un local de cuisine au village de Grande-Entrée	5 000 \$ / 14 565 \$	Engagement des partenaires financiers. Les gros appareils de cuisines devront demeurer dans le local identifié.
Coop le Nez au vent	La Grange aux enfants	10 900 \$ / 36 100 \$	Engagement des partenaires financiers. Signature d'un bail de location et d'une entente de partage du bâtiment.
Maison des jeunes du Havre-Aubert	Salle de musique Rock Room	15 000 \$ / 34 500 \$	Engagement des partenaires financiers.
Comité ZIP	Éradication du roseau commun aux Îles-de-la-Madeleine	11 000 \$ / 44 383 \$	Engagement des partenaires financiers.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

No. de résolution
ou annotation

Musée de la Mer	Toponymie	15 000 \$ / 83 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Société de conservation des Îles	Jardins communautaires	15 000 \$ / 60 500 \$	Engagement des partenaires financiers.
CUMA des Îles-de-la-Madeleine	Semis direct comme alternative aux pratiques conventionnelles	3 000 \$/ 30 000 \$	Engagement des partenaires financiers.
Total :		74 900 \$ / 303 048 \$	

CM2003-0048

Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants - volet 3 – Défi OSEntreprendre Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2020

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce de la Baie-des-Chaleurs a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du « Défi OSEntreprendre Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2020 » pour le volet événements ou activités en lien avec la promotion de l'entrepreneuriat et l'attractivité du territoire de la Politique de soutien aux projets structurants du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu a procédé à l'étude du projet soumis, que celui-ci répond aux critères de sélection et qu'il fait l'objet d'une recommandation positive;

CONSIDÉRANT QUE le Défi OSEntreprendre cadre avec les orientations et les objectifs du projet de territoire Horizon 2025, plus précisément l'objectif 3.2 « Stimuler la fibre entrepreneuriale »;

CONSIDÉRANT QU' il rassemble et mobilise les acteurs socioéconomiques autour d'une activité qui contribue à valoriser l'entrepreneuriat en permettant aux jeunes d'expérimenter et de réaliser un projet d'entreprise;

CONSIDÉRANT QUE cette année, le Défi OSEntreprendre Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine tiendra un gala aux Îles-de-la-Madeleine;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,
appuyée par M. Benoit Arseneau,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

qu'une contribution financière de 4 000 \$, provenant du Fonds de développement des territoires, soit consentie à la Chambre de commerce de la Baie-des-Chaleurs pour le « Défi OSEntreprendre Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine 2020 », et ce, conditionnellement à l'engagement des autres partenaires financiers.



Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

No. de résolution
ou annotation

CM2003-0049

Affectation des sommes du Fonds de développement des territoires

CONSIDÉRANT QUE le Fonds de développement du territoire prendra fin le 31 mars 2020 et que l'ensemble des sommes provenant de ce fonds devra être affecté au plus tard à cette date;

CONSIDÉRANT QUE le Service du développement du milieu a effectué une évaluation des besoins financiers des dossiers de développement territorial en lien avec le projet de territoire Horizon 2025;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime affecte 116 000 \$, à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (2015-2020), comme contribution à l'avancement des dossiers et projets suivants :

Dossier	Participation financière
Soutien aux activités de liaison avec l'aile jeunesse élargie de la Chambre de commerce	7 000 \$
Soutien aux consultations publiques sur le développement de l'industrie touristique	7 000 \$
Projet RÉGIM	20 000 \$
Soutien aux démarches visant le lancement de la phase 2 du projet Écoquartier	42 000 \$
Accompagnement à l'élaboration du plan de développement culturel	40 000 \$

CM2003-0050

Autorisation de signature – Entente de partenariat avec le MAMH dans le cadre du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » – Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT QUE le Partenariat 2020-2024 : *Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 47 Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le gouvernement du Québec et les municipalités a été sanctionné à l'Assemblée nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » s'inscrit en continuité de l'actuel Fonds de développement des territoires, dont l'entente vient à échéance le 31 mars 2020;



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de conclure une nouvelle entente avec le gouvernement du Québec pour bénéficier du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle entente qui sera proposée par le gouvernement du Québec sera substantiellement analogue à celle relative au Fonds de développement des territoires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil autorise son président, Jonathan Lapierre, à signer, pour et au nom de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, l'entente à intervenir avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC » du Fonds régions et ruralité.

CM2003-0051

Demande de considération au MAMH des sommes provenant du Fonds régions ruralité aux fins de la participation du milieu

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) reconnaît que la gouvernance municipale joue un rôle important dans le développement et la vitalité des territoires;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH reconnaît le rôle des MRC, et dans le cas de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine celui entre autres de l'identification des priorités d'intervention du territoire;

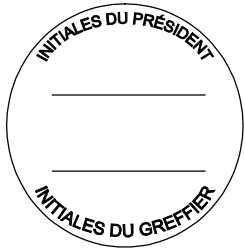
CONSIDÉRANT QUE dans le passé, les sommes du FDT étaient considérées comme étant une contribution gouvernementale ce qui peut freiner le développement de certains projets à cause notamment de la règle du cumul d'aide gouvernementale de certains ministères;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH annonce la création du Fonds régions ruralité qui comprend le volet « Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC », lequel remplacera l'actuel FDT;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine demande, à l'instar de plusieurs MRC du Québec, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de considérer les sommes en provenance du



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

Fonds régions ruralité et tout autre revenu autonome comme mise de fonds du milieu, et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernementale facilitant ainsi la réalisation de projets prioritaires permettant de contribuer au développement de notre territoire.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

CM2003-0052

Nomination au comité de liaison du projet de parc éolien de la dune du Nord

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté en juillet 2017, une résolution visant à désigner (2) représentants municipaux et (1) membre de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques pour siéger au comité de liaison du projet de parc éolien de la dune du Nord;

CONSIDÉRANT QUE le commissaire de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques, lequel siégeait également au comité de liaison, a récemment quitté son poste;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu pour le conseil de désigner un remplaçant sur ce comité;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,
appuyée par M. Roger Chevarie,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de nommer le conseiller en efficacité énergétique, Jean-Michel Leblanc, à titre de participant au comité de liaison des travaux du parc éolien et d'en faire rapport à la Commission sur les enjeux énergétiques.

CM2003-0053

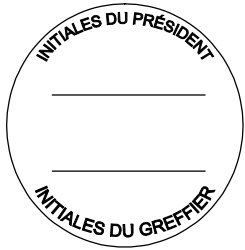
Appel d'offres n° 370 – Devis de performance – Projet de construction d'un centre de services publics – Approbation des critères d'évaluation

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite procéder à la construction d'un centre de services publics utilisé aux fins de garage municipal;

CONSIDÉRANT la recommandation faite par la Direction de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments à l'effet de préparer un appel d'offres pour la confection d'un devis de performance;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, il y a lieu pour le conseil d'approuver la méthode de pondération utilisée dans le cadre du processus d'évaluation des offres;

EN CONSÉQUENCE,



No. de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

10 mars 2020

sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil approuve les critères d'évaluation des soumissions selon la méthode de pondération suivante :

- | | |
|--|-----------|
| 1. Expérience de l'entrepreneur général : | 20 points |
| 2. Compétence et expérience de l'équipe de projet : | 20 points |
| 3. Compréhension du mandat et clarté de la proposition : | 5 points |
| 4. Qualité du projet : | 25 points |
| 5. Prix : | 30 points |

Le calcul de la note du prix forfaitaire s'effectuera de la façon suivante :
 $1 - (\text{prix le plus élevé} - \text{prix soumis}) / \text{prix le plus élevé} \times 30 = \text{note}$.

que le conseil autorise le directeur de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments, Jean A. Hubert, à signer tout document relatif à cet appel d'offres et à en assurer le suivi.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Projet de rénovation du garage de L'Île-du-Havre-Aubert – État de la structure métallique
- ❖ Parc éolien – Redevances – Suggestion d'investissement dans des projets environnementaux.

CM2003-0054

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,
appuyée par Mme Suzie Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 28.

Richard Leblanc, maire suppléant

Jean-Yves Lebreux, greffier